

COLLECTE À DOMICILE DES OBJETS ENCOMBRANTS

MODE D'EMPLOI

Enlèvement à domicile
des encombrants :
- en mars et avril
- en octobre et novembre

Un service gratuit de proximité
proposé par le SMIEEOM Val de Cher



Pour en
bénéficier :
formulaire à
remplir et renvoyer
au SMIEEOM
(coordonnées au verso)
ou à déposer en
mairie.

LES RÈGLES DE LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

► Comment ça marche ?

La collecte des encombrants se déroule
le lundi et le mardi, sauf les jours fériés :

- le matin entre 8h et 12h,
- l'après-midi entre 13h et 17h.

1 Inscription sur formulaire*, à transmettre au
SMIEEOM Val de Cher :

- du 18/02/2019 au 15/04/2019
- du 16/09/2019 au 15/11/2019

* formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur le site www.smieeom.fr.

2 Indiquer précisément la liste et la nature des
objets à collecter.

3 Appel téléphonique du SMIEEOM pour fixer le
jour et la plage horaire de l'enlèvement des
encombrants.

4 Déposer dans votre cour, la veille de
la collecte, **uniquement les objets
annoncés** lors de la prise de rendez-vous.
**Attention ! les objets supplémentaires
non listés ne seront pas collectés.**

5 Présence indispensable au moment de la
collecte.

► La collecte est
limitée à un seul
passage par foyer
et par an.

► Il est interdit à
l'équipe de collecte
de pénétrer dans les
habitations.

► Le volume maximum
d'objets à enlever est
de 5 m³ / passage.



COLLECTE À DOMICILE DES OBJETS ENCOMBRANTS

QUELS OBJETS ?

Les encombrants sont les objets lourds et volumineux dont vous souhaitez vous séparer, et qu'il vous est difficile de transporter en déchèterie.

REFUSÉS !!!



Quels sont les objets concernés par le service de collecte du SMIEEOM ?



Les meubles si possible démontés

moblier



Les palettes ou les planches en bois

bois



La ferraille : métaux en acier, cuivre, aluminium, rebut de bricolage, partie métallique d'objets divers (cadres de vélo, outillage non électrique...)

ferraille



Les grands cartons, vidés et pliés à plat

cartons



Les gros appareils électriques ou électroniques : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, réfrigérateur, congélateur, téléviseur...

déchets électriques

éco-systèmes

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les objets encombrants collectés sont destinés à la destruction.

ASTUCE

Si vos objets usagés peuvent servir à d'autres, privilégiez la revente à petit prix (brocante ou Internet) ou tout simplement faites un don !

Que faire de vos autres déchets encombrants non collectés à domicile ?
Déposez-les dans la déchèterie la plus proche.

Changement d'adresse courriel :
smieeom.val2c@orange.fr



SMIEEOM Val de Cher
22, rue de Gâtines - 41110 SEIGY - Tél. : 02 54 75 76 66


SMIEEOM